



PLANCHE À ROULETTES (*SKATEBOARD*)

2023

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusions

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

PARTICIPATION:

- L'inscription se fait en fonction du lieu de résidence des participants et non en fonction du lieu de pratique.
- Les critères de participation sont établis selon la charte fournie par les Jeux de Montréal. (Voir tableau p. 6)

HORAIRE DE L'ÉVÉNEMENT*:

Samedi 1^{er} avril 2023

Durée	8h00 à 13h00
Prise de présences	8h00 à 8h30
Réunion des participants	8h30 à 8h45
Pratique libre	8h45 à 9h00
Compétition	9h00 à 13h00

*Sous réserve de modification. L'horaire détaillé sera affiché sur le site internet des Jeux de Montréal dans les semaines précédant la compétition.

REMISE DES MÉDAILLES:

Dès la fin de la Finale ou à **13h00** au plus tard.

NOMBRE DE PARTICIPANTS ADMIS PAR DÉLÉGATIONS:

- 8 participants maximum par délégation.
- Il faut prendre en considération qu'il y a deux catégories. Les délégations doivent avoir une équipe de 4 participants dans le groupe (6 à 8 ans) ainsi que 4 participants dans le groupe (9 à 12 ans) dans le but de pouvoir obtenir tous les points.

FORMULE DE LA COMPÉTITION:

Deux catégories

- Catégorie 1 : 6 à 8 ans
- Catégorie 2 : 9 à 12 ans

FORMAT DE LA COMPÉTITION:

Qualifications

Vagues de 4 minutes comprenant entre 3 et 5 athlètes par vague selon le nombre d'inscrits. Le premier quart des athlètes passent en ronde finale.

Finale

Vagues de 2 minutes 30 secondes comprenant 2 athlètes par vague.

CRITÈRES D'ÉVALUATION:

Les juges évalueront les participants sur un pointage de 100 %

- Persévérance 10 %
- Vitesse 10 %
- Constance 10 %
- Exécution 20 %
- Créativité 20 %
- Variété de figures 10 %
- Utilisation du parcours 20 %

CLASSEMENT GAGNANT:

- Les gagnants seront sélectionnés par les juges lors de la ronde finale selon le pointage en pourcentage.
- Trois gagnants dans le groupe de 6 à 8 ans.
- Trois gagnants dans le groupe 9 à 12 ans.

ATTRIBUTION DES MÉDAILLES:

- Les médailles seront remises à la fin de l'événement.
- **À la fin des finales ou au plus tard à 13h00.**

INSTALLATIONS:

La compétition aura lieu à l'intérieur dans la partie *Skatepark* au rez-de-chaussée du TAZ.

TENUE VESTIMENTAIRE:

- Chandail des Jeux de Montréal
- Souliers de planche à roulettes (*Skateboard*)
- Casque de planche à roulettes (*Skateboard*) **obligatoire**
- Protections fortement recommandées (Protecteur buccal, coudes poignets et genoux).

MESURES SANITAIRES COVID-19



Des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur :
Mesures spécifiques à la discipline · Mesures spécifiques à l'événement

Ces mesures seront mises à jour selon les recommandations de la santé publique sur le site Internet des Jeux de Montréal au lien suivant : www.jeuxdemontreal.com/covid19

ACTIVITÉ : PLANCHE À ROULETTES (SKATEBOARD)

SPORTS (inscription)	CATÉGORIES	ANNÉE (S)	G/F ou U	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
Planche à roulettes Réguliers : (8) Substituts : (0) <hr/> Total : (8)	Niveau 1 (6-8 ans)	2014*, 2015, 2016 et 2017* * Être né entre la 1 ^{er} avril 2014 et le 2 avril 2017.	U U	8 participants maximum au total (niveaux 1 et 2 confondus)	NON	Avoir entre 6 et 12 ans en date de la compétition
	Niveau 2 (9-12 ans)	2010*, 2011, 2012, 2013, 2014*. * Être né entre le 1 ^{er} avril 2010 et le 2 avril 2014.		Idéalement, les deux catégories seront représentées par chaque délégation		

Légende :

G/F : Garçon/Fille

U : Unisexe

2014 : Les athlètes nés **APRÈS le 1^{er} avril 2014** devront s'inscrire dans la catégorie niveau 2 (9 à 12 ans) ~~ne pourront pas participer à cette édition des Jeux de Montréal.~~

2010 : Les athlètes nés **entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2010** ne pourront pas participer aux Jeux de Montréal, **car ils auront plus de 12 ans en date de la compétition.**

POINTAGE PERFORMANCE (SPORT INDIVIDUEL) (40 %)		
<u>Par catégorie :</u>		
Dans chaque catégorie l'équipe classée dernière marque 1 point, l'avant-dernière 2 points et ainsi de suite en remontant jusqu'à la première place. Le maximum varie donc en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie.		
POINTAGE PARTICIPATION (40 %)		
8 participants	100 % de la délégation	= 40 points
7 participants	88% de la délégation	= 35 points
6 participants	75% de la délégation	= 30 points
5 participants	63% de la délégation	= 25 points
... et ainsi de suite		
Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation.		
POINTAGE – ESPRIT SPORTIF (20 %)		
20 points sont accordés pour l'esprit sportif		
Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :		
<ol style="list-style-type: none"> 1) ponctualité, 2) respect des règlements, 3) respect des officiels (mineurs et majeurs), 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes), 5) respect de l'adversaire. 		
Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.		
Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :		
<ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluation faite par les entraîneurs, 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme), 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline. 		

Note : Le texte apparaissant **en rouge** est un changement par rapport à l'année précédente.
Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.